

COMMUNE DE BOIRY NOTRE DAME

Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur MARTINÉ Daniel, Maire en suite de convocation du 1^{er} avril dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : MM CLAIRET Yves, DALLA MOTTA Giuseppe, MONPAYS Clotilde, VALETTE David, FERMAUT Yann, DEHAINE Françoise, CANIS Claire.

Était absente excusée : Mme STOMKA Séverine (procuration à Mme DEHAINE Françoise),

Secrétaire de séance : Mme MONPAYS Clotilde

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	186 278,76	16 857,12	0,00	16 857,12	186 278,76
Opérations de l'exercice	220 523,08	282 907,86	167 410,94	96 464,65	387 934,02	379 372,51
TOTAUX	220 523,08	469 186,62	184 268,06	96 464,65	404 791,14	565 651,27
Résultat de clôture		248 663,54	87 803,41			160 860,13
Restes à réaliser					7 945,00	
Excédent de financement Total						152 915,13

Le conseil, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2024.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2025

Le conseil, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025 :

- Taxe foncière (bâti) 36,61 %
- Taxe foncière (non bâti) 59,95 %
- Taxe d'habitation 14,19 %

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif communal de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Restes à réaliser	Prévisions	Totaux
65 - Autres charges de gestion courante		67 285,00	67 285,00
66 - Charges financières		2 909,00	2 909,00
67 - Charges exceptionnelles		300,00	300,00
011 - Charges de gestion générale		225 650,24	225 650,24
012 - Charges de personnel		84 200,00	84 200,00
014 - Atténuation de produits		2 038,00	2 038,00
042 - Section à section		8 218,00	8 218,00
TOTAL		390 600,24	390 600,24

RECETTE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Restes à réaliser	Prévisions	Totaux
002 - Résultat de fonctionnement reporté		152 915,13	152 915,13
70 - Ventes prod.fabr.,prest.serv.,march		4 280,00	4 280,00
73 - Reversement sur recettes		9 129,00	9 129,00
74 - Subventions d'exploitation		68 742,11	68 742,11
75 - Autres produits de gestion courante		4 400,00	4 400,00
731 - Fiscalité locale		151 134,00	151 134,00
TOTAL		390 600,24	390 600,24

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Restes à réaliser	Prévisions	Totaux
001 - Solde d'exécution section investissement		87 803,41	87 803,41
00 - Financières			
16 - Emprunts et dettes assimilées		9 892,00	9 892,00
11 - Bâtiments communaux			
21 - Immobilisations corporelles		1 921,91	1 921,91
12 - Voirie			
21 - Immobilisations corporelles	7 945,00	0,00	7 945,00
TOTAL	7945,00	107 562,32	107 562,32

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Restes à réaliser	Prévisions	Totaux
040 - Section à section		8 218,00	8 218,00
00 - Financières			
10 - Dotations, fonds divers et réserves		99 344,32	99 344,32
TOTAL	0,00	107 562,32	107 562,32

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

Subventions aux associations

Le conseil municipal après avoir entendu les explications, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'accorder les subventions 2025 aux associations mentionnées ci-dessous, pour un montant total de 8240 € réparti comme il suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBV
65748 Subv.fonct.autres personnes droit privé	8240,00 €
ADATEEP 62	40,00 €
ASSOC RUNNING NATURE BOIRY	460,00 €
ASSO SPORT DETENTE SENSEE	460,00 €
BOIRY ACCUEIL 3EME AGE	460,00 €
COMITE DES FETES	5 500,00 €
ENTENTE SPORTIVE VAL SENSEE	460,00 €
OCCE 62 ECOLE RPI SENSEE COJEU	400,00 €
AMICALE DES CHASSEURS BOIRY	460,00 €

Communauté de communes OSARTIS-MARQUION : Délibération relative à la révision libre de l'Attribution de Compensation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la révision de l'Attribution de Compensation de la commune, telle que fixée dans la délibération n°25/M03/03 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Osartis Marquion en date du 24 mars 2025,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Adhésion de la CCOM au syndicat mixte ouvert SAGE Marque Deûle

Accepté à l'unanimité.

Réactualisation de la délibération "participation citoyenne" de 2020

Réactualisation de la délibération "participation citoyenne" de 2020 avec Monsieur le Procureur de la République.

Accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Daniel MARTINÉ